

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Suzanne Sauriol, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs à La Minerve, le jeudi, 14 novembre 2024 à 12 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 14 novembre 2024;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Autorisation de signature des lettres d'entente 2024-20 et 2024-21 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365;
5. Nomination au poste de journalier régulier à temps partiel;
6. Nomination au poste d'opérateur-chauffeur;
7. Nomination au poste de mécanicien;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présentes Mmes les conseillères Mathilde Péloquin-Guay, Ève Darmana et Darling Tremblay, ainsi que M. le conseiller Mark D. Goldman, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Johnny Salera.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lucie Bourque, assiste à la séance.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers Michel Richard et Mathieu Séguin.

(1.)
2024.11.338

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

Le quorum étant constaté, il est 12 h 00.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 14 novembre 2024 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2024.11.339

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 novembre 2024, tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2024.11.340

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

(4.)
2024.11.341

AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2024-20 ET 2024-21 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 3365

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements à la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre les représentants du Syndicat SCFP, Section locale 3365, et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature, par le maire ou son remplaçant, ainsi que par la directrice générale ou sa remplaçante, des lettres d'ententes suivantes :

- a) Lettre d'entente 2024-20 portant sur une modification à l'article 28.01 relativement au remboursement pour l'achat d'une paire de bottines;
- b) Lettre d'entente 2024-21 portant sur un projet-pilote pour l'hiver 2024-2025, en lien avec l'horaire de travail des personnes salariées affectées aux opérations de déneigement ou sablage.

ADOPTÉE

(5.)
2024.11.342

NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER RÉGULIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Benoit Choquette, au poste temporaire de préposé aux travaux publics;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour monsieur Choquette de rester à l'emploi de la Municipalité sur une base régulière mais à temps partiel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est satisfaite du rendement et du travail de monsieur Choquette;

CONSIDÉRANT la signature d'un accord de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3365, pour la nomination de Benoit Choquette au poste de journalier régulier à temps partiel, sans affichage;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Benoit Choquette au poste de journalier régulier à temps partiel, le tout conformément à la convention collective en vigueur, sans période d'essai et à 100% de l'échelle salariale.

ADOPTÉE

(6.)
2024.11.343

NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT que monsieur Patrick Boisvert est à l'emploi de la Municipalité depuis plusieurs années, ayant occupé différents postes au sein des travaux publics, dont notamment celui d'opérateur-chauffeur;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour l'employeur et pour l'employé de nommer monsieur Boisvert au poste d'opérateur-chauffeur;

CONSIDÉRANT la signature d'un accord de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3365, pour la nomination de Patrick Boisvert au poste d'opérateur-chauffeur, sans affichage;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Patrick Boisvert au poste d'opérateur-chauffeur, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(7.)
2024.11.344

NOMINATION AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT l'embauche récente de monsieur Étienne Marier, au poste d'opérateur-chauffeur;

CONSIDÉRANT la période de probation actuellement en cours;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour monsieur Marier de rester à l'emploi de la Municipalité et l'intérêt commun des parties de nommer monsieur Marier au poste de mécanicien;

CONSIDÉRANT la signature d'un accord de principe avec le Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 3365, pour la nomination de Étienne Marier au poste de mécanicien, sans affichage;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer monsieur Étienne Marier au poste de mécanicien, bien que sa période de probation ne soit pas terminée. La présente nomination ne soustrait pas l'employé à compléter et réussir sa dite période de probation, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(8.) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)
2024.11.345 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 12 h 06.

ADOPTÉE

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Johnny Salera
Maire

Je soussigné, Johnny Salera, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Johnny Salera
Maire

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe